



En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur le maire, Normand Dyotte, me donne instruction de convoquer une :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 2 OCTOBRE 2023, À 18 H

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour

2. SERVICE DU GÉNIE

2.1. Octroi de contrat - aménagement d'une aire d'attente au parc Haendel - appel d'offres 2340-ST

3. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE DU JOUR

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Pascale Synnott, avocate
Greffière et directrice
Services juridiques
Le 28 septembre 2023